

Règlement Certificat Aïno

Modalités d'inscription

1/ - contactez-nous par mail à contact@aïno.fr pour connaître les dates et lieux disponibles et obtenir le bulletin d'inscription

2/ - une fois votre choix fait à partir des dates et lieux proposées, retournez-nous le bulletin d'inscription complété avec votre règlement à: Capital Vin - Certificat Aïno - RD 610 Fontmagne - 34160 CASTRIES, au moins 1 mois avant la date du Test.

Toutes nos communications avec les Candidats se font par email.

Aucun pré-requis ni connaissances préalables ne sont nécessaires pour s'inscrire au Test Aïno. Seuls sont admis à s'inscrire à l'examen les Candidats majeurs.

L'inscription au Test Aïno peut être complétée par l'option « Pro ». L'inscription à cette option nécessite impérativement d'être inscrit au test Aïno ou de l'avoir obtenu précédemment.

L'inscription inclut un accès personnel jusqu'à la date du Test à nos cours e-learning "Le Monde du Vin", pour vous aider à vous préparer sur les connaissances de base en vin (mais ce n'est pas une garantie de résultat). Voir la liste des cours disponibles sur www.aïno.fr.

Le montant des frais d'inscription selon l'option choisie figure sur www.aïno.fr/s'inscrire et sont payables lors de l'inscription et ne sont en aucun cas remboursables. L'inscription n'est validée qu'après réception des informations nécessaires et encaissement du règlement. Le Candidat ayant intégralement réglé son inscription pourra demander l'envoi à son adresse e-mail ou postale d'une facture acquittée.

Les frais d'inscription sont révisables à tout moment et sans préavis.

Chaque signataire du bulletin d'inscription déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

Le Candidat est inscrit à la session du Test de son choix dans la mesure des places disponibles. A défaut, l'Organisateur lui proposera une autre date ou le remboursera en cas d'impossibilité de trouver une session et un lieu qui lui conviennent. En cas d'insuffisance de Candidats à une session, celle-ci pourra être annulée ou reportée. Dans le cas d'une annulation de session, les frais éventuellement perçus seront remboursés au Candidat.

Les Candidats ayant déjà passé le Test Aïno et souhaitant le repasser devront l'indiquer au moment de leur réinscription.

Convocation des Candidats – Déroulement du Test

La convocation sera envoyée au Candidat au plus tard 15 jours avant la date du Test à l'adresse qu'il aura indiquée dans son bulletin d'inscription par courrier électronique. Elle précisera le lieu, la date et l'horaire de convocation au Test. La durée des épreuves est détaillée à l'article « Nature des épreuves » ci-dessous, mais n'inclut pas les délais d'attentes éventuels.

Le Candidat devra arriver 15 minutes avant l'heure indiquée sur la convocation, muni de sa convocation, d'une pièce d'identité et d'un stylo noir. L'accès à la salle de Test ne sera plus possible à compter de l'heure de convocation et le Candidat sera réputé absent.

Le Candidat devra signer une feuille d'émargement et un engagement à utiliser le crachoir lors de l'épreuve pratique de dégustation et à souffler dans un éthylotest en fin d'épreuve de dégustation.

Durant le test, le Candidat ne pourra s'aider d'aucun ouvrage, document, accès internet, smartphone (qui devront être éteints pendant les épreuves) ou d'aucune ressource, sous peine d'être exclu de la session.

Le Candidat devra rendre le test avant toute sortie de la salle d'examen. Il est interdit de les photographier ou de les emporter.

En cas de perturbation du bon déroulement du test ou de fraude, l'examineur pourra l'exclure de la salle, ce qui l'éliminera de l'examen, sans aucun remboursement. Son test sera annulé et il ne pourra pas se représenter à une autre session, sauf accord de l'Organisateur.

En cas d'absence du Candidat à la session prévue, sa réinscription à une session ultérieure se fera en fonction des possibilités, priorité étant donnée aux premières inscriptions.

Nature des épreuves

1/ - l'épreuve théorique: 2 heures - Quiz de 160 questions réparties en 4 thèmes clés

Cette épreuve est notée sur 800 points. Les questions sont réparties en 3 niveaux de difficulté différents.

- culture générale (*régions, appellations, cépages, réglementation, histoire des vins français...*)
- techniques du vin (*conduite du vignoble, vinification, élevage, conditionnement, dégustation, ...*)
- marché du vin (*Marchés France et Export, réseaux de distribution, offre concurrentielle, réglementation*)
- conseil & service (*accords mets et vins, bonne conservation des vins, carte des vins, service*)

2/ - l'épreuve pratique écrite: 1 heure - Dégustation de 2 vins anonymés

Cette épreuve est notée sur 200 points.

Le Candidat déguste deux vins anonymés et rédige à l'écrit pour chacun d'eux un commentaire descriptif (caractéristiques organoleptiques, région de production, terroir, cépages principaux), préconise un conseil de service et d'accords mets et vins et rédige une brève présentation commerciale. La phase de dégustation est présidée par un Oenologue de Capital Vin.

OPTION PRO : Epreuve orale: 40 mn – Présentation commerciale

Cette option permet de valider l'expression et l'aptitude commerciale du Candidat. Elle est notée sur 200 points et permet, en cas d'obtention de la moyenne à cette épreuve, d'ajouter la mention "Pro" au niveau obtenu au Test. Il n'est pas possible d'ajouter cette mention pour le niveau Débutant.

Le Candidat choisi au sein d'une liste un thème à préparer (20 mn), qu'il présente oralement à un jury (20 mn). Le thème peut porter sur la présentation commerciale d'un vin, une relation Client, le conseil d'un vin, l'implantation en linéaire, la structuration d'une carte des vins, un accord mets et vins, etc. En cas de Test réalisé pour une Entreprise, les thèmes peuvent être choisis en accord avec elle.

Système de notation

Aïno est un test dont la note détermine le niveau. Il n'y a donc pas de réussite ou d'échec. La note de chaque Candidat est composée de l'addition des points obtenus pour les bonnes réponses au quiz et à l'épreuve pratique. Aucune contestation ne sera recevable.

Test Aïno (épreuves 1 et 2 - 1000 points)

de 0 à 250 points:	Niveau DÉBUTANT
de 251 à 500 points:	Niveau INITIÉ
de 501 à 750 points:	Niveau MAITRISE
de 751 à 1000 points:	Niveau EXPERT

Option Pro (épreuve 3 - 200 points)

L'obtention d'une note de 100 points minimum à cette épreuve permet d'ajouter la mention "Pro" au niveau obtenu au test Aïno.

Communication des résultats

Chaque Candidat est personnellement informé de ses résultats par courrier envoyé à l'adresse indiquée lors de l'inscription. La note globale obtenue lui est communiquée au maximum 3 semaines après l'examen, accompagnée de l'attestation "Certificat Aïno". Les copies ne seront pas fournies aux Candidats.

Annulation - Remboursement

En cas d'annulation d'une session par l'Organisateur, le Candidat régulièrement inscrit se verra proposé une autre date et, éventuellement un autre lieu. S'il est d'accord, il sera inscrit à la session choisie. S'il n'est pas d'accord, l'Organisateur lui remboursera les frais d'inscription, à condition de les avoir dûment encaissés, à l'exclusion de tout autre demande d'indemnité ou autre.

En cas d'absence au test, de désistement, ou pour quelque raison, aucun remboursement des frais d'inscription versés ne sera effectué. Seule une réinscription sur la session suivante sera envisagée.

Le présent règlement et l'ensemble de ses dispositions sont modifiables à tout moment sans préavis.

Toute demande peut être faite à :

CERTIFICAT AÏNO
Capital Vin
RD 610 Fontmagne
34160 CASTRIES (France)
Tél : 04 67 02 28 28
contact@capital-vin.com